

COMMUNE DE PUILBOREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Didier PROUST (Maire).

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Didier PROUST, Denys SIMON, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Frédérique LETELLIER, Dominique COUDREAU, Émeline THIESSET, Patrice MARTIN, Alain DENAIS, Didier BRIAUD, Alexandre FAVREL, Dominique RAMBAUD, Sylvie GOZARD, Martine DOLBEAU, Laurent MAURY, Sabine GERVAIS, Sylvie GERARDEAU, Geoffroy MARCHAL, Ghizlan VAN BOXSOM, Romain BRETHOMEAU, Lionel FRANCÔME, Olivier THOMAS, Claire COQUARD et Mathis FORGEAU

Étaient absents : Mesdames Josiane GRELLEPOIS (donne procuration à Frédérique LETELLIER), Chantal DRAPEAU (procuration à Sylvie GOZARD), Grégory TOURNEUX, Solen NÈVE (procuration à Claire COQUARD) et Émilie FRANCOIS (procuration à Lionel FRANCÔME)

Secrétaire de séance : Madame Corinne MARSH

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 28 mai 2026

**26-06-068 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES ÉLECTEURS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS DE CHARENTE-MARITIME**

Monsieur le Maire procède à l'élection des délégués et suppléants du Conseil municipal et établissement du tableau des électeurs en vue de l'élection des Sénateurs de La Charente-Maritime conformément aux Code Électoral et Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élection se déroule à bulletin secret sans débat.

Une seule liste est candidate pour les 15 postes de délégués et 5 postes de suppléants : Liste de Monsieur Didier PROUST « Puilboreau, une ville qui nous rassemble ».

Les résultats sont les suivants :

- Liste « Puilboreau, une ville qui nous rassemble » : 28 voix ;
- Bulletin(s) nul(s) : 0 ;
- Bulletin(s) blanc(s) : 0.

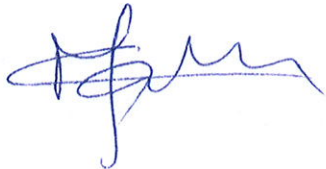
Sont élus délégués : Didier PROUST, Corinne MARSH, Denys SIMON, Frédérique LETELLIER, Dominique BOUCARD, Dominique RAMBAUD, Dominique COUDREAU, Émeline THIESSET, Patrice MARTIN, Josiane GRELLEPOIS, Alain DENAIS, Sylvie GOZARD, Laurent MAURY, Ghizlan VAN BOXSOM et Didier BRIAUD.

Sont élus suppléants : Sylvie GERARDEAU, Alexandre FAVREL, Chantal DRAPEAU, Geoffroy MARCHAL et Martine DOLBEAU

Le procès-verbal de la désignation des délégués et suppléants est signé par Monsieur le Maire et le bureau électoral. Le procès-verbal sera transmis à la Préfecture de Charente-Maritime en main propre.

Fait à Puilboreau, le 05 juin 2026

La secrétaire de séance,  
Corinne MARSH



Le Maire,  
Didier PROUST



Acte rendu exécutoire après sa transmission  
au Représentant de l'État le : 08/06/26  
Et sa publication le : 08/06/26

#### Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.